

DOCUMENT D'INFORMATION REGLEMENTAIRE SYNTHETIQUE



Association Oelenberg

*Forme juridique : Association de droit local inscrite à Mulhouse,
ayant son siège social à Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg 68950 Reiningue,
représentée par M. Dominique Schoch*

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'Emetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies. Le Conseiller en Investissements Participatifs contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations.

A/ PRESENTATION DE L'EMETTEUR :

I - Activité de l'émetteur et le projet

I.1 – L'association

L'association Oelenberg a comme objet d'assurer à la Communauté d'Oelenberg le cadre de vie approprié à la réalisation de sa vocation monastique, dans un environnement de silence. Elle se donne pour mission d'acquérir, de posséder, de gérer tous biens immobiliers et mobiliers pour les mettre à la disposition de ladite communauté ; d'exercer les activités susceptibles de lui permettre de pourvoir à sa subsistance et lui donner les moyens d'apporter son aide à toutes œuvres pieuses ou de bienfaisance.

Monsieur Dominique Schoch dit Père Dominique-Marie assure actuellement la présidence de l'association.

I.2 – Notre-Dame d’Oelenberg, une abbaye millénaire et résiliente

À seulement une quinzaine de kilomètres de Mulhouse, sur une petite colline (le Berg) dominant le ruisseau de l’Oelen, l’abbaye d’Oelenberg approche de son millième anniversaire. **Notre-Dame d’Oelenberg est aujourd’hui une abbaye trappiste française.** Le premier établissement religieux date de 1046 : Heilwige de Dabo, comtesse d’Eguisheim, fonda sur Oelenberg un prieuré de chanoines de Saint Augustin, sans doute pour le repos de son fils, Gérard, tué au cours d’une querelle avec le comte de Ribeaupierre. C’est d’ailleurs son autre fils, Brunon, évêque de Toul, qui viendra bénir la chapelle en 1049, avant de devenir Léon IX, dit le « pape alsacien ». Après les premiers siècles de prospérité, l’abbaye souffre de destructions à répétition particulièrement lors du dix-septième et de ses terribles guerres de trente ans, de la Ligue d’Augsbourg et de la succession d’Espagne.

A la Révolution française, l’abbaye est vendue comme biens nationaux à un industriel mulhousien. Et en 1825, le couvent retourne aux mains des moines, les cisterciens de Darfeld, en Westphalie. L’un d’eux, le père Abbé Dom Ephrem der Meulen, arrive avec sa bibliothèque de 100 000 livres, dont quelques incunables du quinzième siècle, qui font encore aujourd’hui la réputation de l’abbaye d’Oelenberg auprès des bibliophiles.

A la fin du vingtième siècle, le monastère entièrement reconstruit compte deux cent moines...avant les nouvelles destructions de la Grande guerre de 1914-1918. Deux décennies plus tard, pendant les grands combats de la libération, en 1944, les villageois viennent s’abriter dans les caves, grandes comme des couloirs de métro, tandis qu’au-dessus de l’abbaye est à nouveau détruite. La reconstruction est entreprise dès les années 1950, au moment même où un groupe de moines hollandais apporte un peu de sang neuf à la communauté.

Actuellement, l’abbaye d’Oelenberg accueille neuf moines. Le père Dominique-Marie en est le père abbé. **En ce début du vingt-et-unième siècle, le monastère est toujours un des phares spirituels de l’Alsace.** La vie des moines est rythmée par sept offices quotidiens : vigiles, laudes et eucharistie, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Chaque matin, la communauté se réunit en chapitre autour du père abbé, ainsi que pour la lectio divina dans le scriptorium, au cours de laquelle chacun prend un temps de lecture d’un texte sacré.

Ora et Labora (Prière et Travail) selon la règle bénédictine. Les moines travaillent dans les multiples activités de l’abbaye : champs, verger, potager, moulin, laboratoires de transformation et le magasin monastique.

I.3 – Des activités économiques en fort développement

Entouré de 150 HA de champs et de forêts dont elle est propriétaire, l’association Oelenberg cultive blé, colza et pommes de terre. **Son activité économique principale est la meunerie qui représente la moitié de ses ressources financières avec plus de 1100 tonnes de farine produites** très appréciées notamment des pâtisseries amateurs ou professionnels. Avec cet or blanc, les deux laboratoires de transformation préparent également des nouilles (larges, moyennes, fines, ...) et des petits biscuits, dont les tuiles, les meringues, les bradala de Noël et autres manala de Pâques. Le verger et le potager font aussi partie des lieux d’activité qui permettent de récolter divers fruits et légumes. La remise en état de trois ruches ajoutent le miel à la sélection exhaustive des produits réalisés à l’abbaye.

Tous ces produits sont vendus à la boutique ou pour certains distribués dans divers réseaux (Super U, magasins Monastic, Divine Box, ...).

Les moines sont épaulés par une équipe dévouée et compétente de 14 laïcs salariés réparties à divers postes stratégiques assurant une continuité dans la production, le suivi administratif et normatif. Philippe Lizier en est le responsable.

Produit phare de l'abbaye et marque reconnu, la « *farine des moines d'Oelenberg* » continue de séduire de nouveaux adeptes, clients professionnels ou particuliers. La croissance des ventes s'est accélérée ces derniers temps avec une nouvelle demande durant cette crise sanitaire.

I.4 – Des projets au service du rayonnement et des vocations

Faire rayonner cette abbaye millénaire afin de faire profiter ce cadre de ressourcement au plus grand nombre et pour assurer sa pérennité dans le temps à travers une restauration régulière des bâtiments, et de nouvelles vocations.

Pour ce faire, les moines ont décidé d'entreprendre **quatre projets d'investissement** :

- ❖ Afin de développer les activités économiques à fort potentiel de l'abbaye et d'en assurer la pérennité, ces moines visionnaires ont décidé de moderniser leur outil principal de production, le moulin. Cet investissement permettra également d'augmenter encore la qualité de la farine ainsi que le volume moulu.
- ❖ Depuis quelques années, les moines ont choisi de substituer leur champ de maïs au colza dans la perspective de pouvoir en fabriquer une huile. La culture du colza étant arrivée à bonne mesure, les moines entreprennent d'investir dans le matériel nécessaire à la production de leur première huile de colza.
- ❖ Le réagencement du magasin de l'abbaye très prisé par les locaux comme par les visiteurs occasionnels donnera un nouvel attrait à la présentation des produits proposés à la vente.
- ❖ Leur hôtellerie comporte à ce jour vingt-cinq chambres. Cette capacité d'accueil de ce lieu de ressourcement exige une réhabilitation afin qu'elle soit adaptée à une qualité de séjour souhaitée. Les travaux en ce sens doivent commencer au plus tôt.

I.5 – L'organigramme

Le comité de l'association se compose du Président, Monsieur Dominique Schoch, et de trois membres que sont Monsieur Richard Meyer (Prieur), Monsieur Léon Haag (Moine), Monsieur Christophe Greber (Sous-Prieur).

I.6 – Le plan de financement du projet

Besoins de financement	
en €uros	
Modernisation du moulin	500 000
Huilerie de Colza	30 000
Réagencement du magasin	70 000
Réhabilitation Hôtellerie	200 000
Total	800 000

Ressources de financement	
en €uros	
Prêt CredoLending	800 000
Total	800 000

I.7 – Des fondamentaux financiers solides

[I.7.1/ Bilan et Compte de résultat 2019 et 2020](#)

Actif €	31/12/19	31/12/20	Var
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3 522	3 522	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	833 268	980 858	147 590
<i>Immobilisations financières</i>	2 666	2 666	-
<i>Stocks</i>	264 385	250 381	- 14 004
<i>Créances</i>	165 978	232 580	66 602
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			-
<i>Disponibilités</i>	665 580	836 385	170 805
<i>Compte de régularisation</i>	11 465	11 186	- 279
Total actif	1 946 864	2 317 578	370 714

Passif €	31/12/19	31/12/20	Var
<i>Capitaux propres</i>	1 630 856	1 967 013	336 157
<i>Provisions pour risque et charges</i>			-
<i>Dettes financières</i>	454	1 069	615
<i>dont dettes bancaires</i>	454	1 069	615
<i>dont emprunts et dettes financières diverses</i>			-
<i>Dettes fournisseurs</i>	210 326	183 886	- 26 440
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	105 218	153 142	47 924
<i>Autres dettes</i>	11	12 469	12 458
<i>Compte de régularisation</i>			-
Total passif	1 946 865	2 317 579	370 714

Compte de résultat €	31/12/19	31/12/20	Var
<i>Produits d'exploitation</i>	2 015 996	2 225 480	209 484
<i>Charges d'exploitation</i>	1 932 203	1 437 789	-494 414
<i>Résultat d'exploitation</i>	83 793	337 807	254 014
<i>Résultat financier</i>	-1 889	-1 651	238
<i>Résultat exceptionnel</i>	22 500	22 500	0
<i>Impôts</i>	0	0	0
Résultat net	104 404	358 656	254 252

Doté de capitaux propres de **près de 2 million d'euros en 2020**, l'association Oelenberg solidifie d'année en année sa structure financière. Le fort développement commercial entre 2019 et 2020 (+10% des produits d'exploitation mais surtout une baisse significative des charges d'exploitation par une rationalisation des coûts et la volonté de se tourner vers des produits à plus forte valeur ajoutée) a permis un triplement du résultat net.

La hausse de la fréquentation du magasin et la forte demande de farine dans le cadre de cette crise sanitaire sont également des causes de ces évolutions positives. Il est à noter que **l'association n'est pas endettée** à ce jour et possède une **trésorerie de plus de 800 K€**.

[I.7.2/ Des ratios confortables au regard des années 2019 et 2020](#)

RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME	N-1		N	
Créances à moins d'un an + Disponibilités	831 558	264%	1 068 965	306%
/ Dettes à moins d'un an	315 555		349 497	

Ce ratio indique si la structure est apte à faire face à ses dettes à court terme.

Attendu

Sup à 100%

RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE	N-1		N	
Capitaux propres	1 630 856	3 592,19	1 967 013	1 840,05
/ Dettes financières	454		1 069	

Ce ratio indique comment a été financée la structure. Il mesure la part des fonds apportés par rapport aux fonds empruntés

Attendu

Sup à 1

CAPACITE DE REMBOURSEMENT	N-1		N	
Endettement net	- 665 126	-8,72	- 835 316	-2,81
/ Capacité d'autofinancement	76 247		297 716	

Ce ratio détermine les possibilités théoriques de remboursement des dettes financières grâce à la capacité d'autofinancement de la structure. La capacité de remboursement sert d'indicateur pour les banques dans les procédures d'octroi de prêts. Elle leur donne une précision sur le niveau de solvabilité d'une entreprise.

Attendu

Inf à 5

Ces ratios démontrent la solidité financière de l'association, sa bonne gestion et sa capacité à faire face à des échéances de remboursement d'emprunts.

[I.7.3/ Les ratios avec l'impact du nouvel emprunt obligataire de 800 K€](#)

RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME	Avec emprunt		Attendu
Créances à moins d'un an + Disponibilités	1 068 965	306%	Sup à 100%
/ Dettes à moins d'un an	349 497		

RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE	Avec emprunt		Attendu
Capitaux propres	1 967 013	2,46	Sup à 1
/ Dettes financières	801 069		

CAPACITE DE REMBOURSEMENT	Avec emprunt		Attendu
Endettement net	- 35 316	-0,12	Inf à 5
/ Capacité d'autofinancement	297 716		

Ces ratios avec l'impact de l'emprunt obligataire de 800 K€ démontrent la capacité de l'association à contracter ce type de financement pour son développement. Cette première analyse ne prend pas en compte le développement de l'activité dû aux nouveaux investissements financés par cet emprunt.

1.7.4/ Le prévisionnel des activités économiques et l'impact des investissements

PREVISIONNEL					
	2021	2022	2023	2024	2025
Moulin	845 332	972 132	1 020 738	1 051 361	1 082 901
Magasin	735 327	772 093	810 698	835 019	860 070
Artisanat	206 783	221 258	227 896	234 732	241 774
Agriculture	160 593	170 229	180 442	207 509	228 260
Huilerie	0	32 385	43 720	43 720	43 720
Hôtellerie	21 000	0	21 000	43 500	72 500
Total CA	1 969 035	2 168 097	2 304 494	2 415 840	2 529 225
Achat MP Moulin	-293 369	-340 246	-357 258	-367 976	-379 015
Achats Magasin	-448 703	-583 279	-612 443	-630 816	-649 741
Achats MP Artisanat	-41 052	-43 515	-44 385	-45 273	-46 179
Achats MP Agriculture	-46 678	-46 678	-46 678	-49 945	-51 444
Charges Hôtellerie	-21 000	0	-21 000	-40 000	-67 500
Achats et charges externes	-287 164	-295 779	-304 652	-325 978	-348 796
Impôts et Taxes	-60 000	-61 200	-62 424	-63 672	-64 946
Charges du personnel	-610 000	-690 000	-700 000	-705 000	-710 000
Total Charges d'exploitation	-1 807 966	-2 060 697	-2 148 840	-2 228 661	-2 317 621
Résultat d'exploitation	161 069	107 399	155 654	187 180	211 603
Emprunt Obligatoire CredoLending Taux : 1,2% sur 60 mois (5 ans)	-165 328				
CAF NETTE	-4 259	-57 929	-9 674	21 852	46 275

La modernisation du moulin permet d'assurer la pérennité de cette activité centrale sur les 20 prochaines années et entraînera une augmentation de **30% de la production** : les débouchés sont d'ores et déjà trouvés. Le réagencement du magasin et la création de l'activité Huilerie contribueront à l'accroissement du chiffre d'affaires également. L'Hôtellerie quant à elle est une offre qui est nécessaire au rayonnement de l'abbaye et à laquelle les moines sont très attachés : elle devrait assurer un apport positif au résultat d'exploitation consolidé d'ici 3 ans.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est négative de 2021 à 2023 et sera financée par une trésorerie nette annuelle prévisionnelle de l'ordre d'environ 400 000 €. A noter qu'en 2022, l'embauche d'un nouveau collaborateur est la cause de la baisse significative du REX et de la CAF nette.

Dans 5 ans, ces investissements permettront de générer une CAF d'environ 200 000 € par an. Ces ressources financières régulières seront affectées notamment à la création d'une ancienne activité de l'abbaye : une brasserie de bières trappistes qui accentuera le rayonnement de Notre-Dame d'Oelenberg.

Hypothèses de croissance annuelle des activités

	2022	2023	2024	2025
Moulin	15%	5%	3%	3%
Magasin	5%	5%	3%	3%
Artisanat	7%	3%	3%	3%
Agriculture	6%	6%	15%	10%
Huilerie	0%	35%	0%	0%
Hôtellerie	-	-	107%	67%

I.8 – 3 bonnes raisons de prêter au projet

- Contribuer au rayonnement régional et national de cette abbaye millénaire, visionnaire et résiliente
- Permettre d'accélérer son développement économique qui lui assurera sa restauration pour sa pérennité
- Offrir à ce lieu de ressourcement le cadre adapté pour en développer son attrait et sa capacité d'accueil

I.9 – Les documents de l'émetteur

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte <https://www.credofunding.fr/fr/oelengberg> pour accéder :

- > Les statuts de l'association
- > Les comptes annuels de l'association sur 2019 et 2020
- > Le Document d'Information Réglementaire Synthétique
- > Le document de synthèse

Des précisions peuvent être demandées sur l'adresse suivante : contact@credofunding.fr

II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux facteurs de risques spécifiques à l'émetteur sont décrits ci-après.

Risque lié à l'activité de l'Emetteur : l'activité de l'Emetteur repose sur des compétences reconnues et éprouvées. Un nouveau matériel défectueux et mal réglé compromettant la qualité des produits de meunerie et d'huilerie pourraient compromettre le prévisionnel établi.

Risque de perte totale ou partielle du capital investi : le remboursement de l'obligation dépend de la capacité de l'émetteur à faire face à ses engagements. Le risque de défaut est le risque lié à la solvabilité de l'entité qui a émis les titres. Dans le cas d'une défaillance de l'émetteur, le porteur peut perdre une partie voire la totalité du capital investi.

Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible

L'investisseur qui souhaite revendre son obligation avant l'échéance peut rencontrer des difficultés à trouver un acquéreur. En effet, le marché obligataire étant un marché relativement peu liquide, vous n'êtes pas assuré de pouvoir revendre vos titres dans des conditions favorables.

« Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »

III - Capital social

L'association dispose actuellement de capitaux propres à hauteur de 1.967 K€. La présente offre d'émission obligataire ne donne pas accès au capital social de l'Emetteur. Le capital social de l'Emetteur est intégralement libéré.

IV - Titres offerts à la souscription

IV.1- Caractéristiques des Obligations

Les Obligations offertes sont des Obligations de rang chirographaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emetteur : Association Oelenberg
- Obligations nominatives
- Prix d'émission de l'obligation : 100 euros
- Montant minimum de la collecte : 100.000 euros
- Montant maximum de la collecte : 800.000 euros
- Nombre d'obligations nominatives par prêteur : minimum 5, maximum 5000
- Echéance : 60 mois
- Remboursement semestriel du capital et paiement semestriel des intérêts
- Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à : 1,2% par an sur 60 mois
- Le remboursement anticipé total est possible à l'initiative de l'Emetteur sans que l'Obligataire ne puisse s'y opposer ni prétendre à une quelconque indemnisation. En cas de remboursement anticipé, le montant des Intérêts courus sera calculé prorata temporis d'après le nombre exact de jours écoulés entre la dernière date anniversaire de la Date de Jouissance et la date de remboursement, sur la base d'une année de 365 jours.

IV.2- Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les titres offerts à la souscription sont des titres de créances négociables représentatifs d'un emprunt, ou emprunts obligataires, qui confèrent à leurs titulaires les droits suivants :

- droits financiers : droit pour le détenteur de percevoir un intérêt calculé sur le montant nominal de l'obligation, et droit d'obtenir le remboursement des obligations qui peut intervenir à une date d'échéance ou de façon anticipée. Ces droits pécuniaires sont déterminés par le contrat d'émission qui prévoit le taux d'intérêt servi, les modalités de remboursement et les garanties de l'émission.

- droit de cession et de nantissement : en tant que titres négociables, les obligations peuvent être cédées ou données en gage par leur propriétaire.

- droit de représentation : l'art L. 228-46 du Code du commerce prévoit que les porteurs d'obligations d'une même émission sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité morale. En cas d'émissions successives, la société peut grouper en une masse unique les obligataires ayant des droits identiques, à condition que cela soit prévu dans le contrat d'émission. C'est l'assemblée générale des obligataires qui désigne les représentants de la masse.

- droit à l'information : titulaires d'une simple créance sur la société, les obligataires ne sont pas admis individuellement à exercer un contrôle sur les opérations qu'elle réalise. Aussi, ils ne peuvent pas demander une communication des documents sociaux. En revanche, les représentants de la masse des obligataires ont le droit d'obtenir ces documents. De façon générale, le droit individuel à l'information du titulaire d'une obligation ne porte pas sur l'activité habituelle de la société mais plutôt sur l'activité des obligataires au sein de la société (communication du texte des résolutions proposées et des rapports présentés à l'assemblée générale des obligataires, aux procès-verbaux et aux feuilles de présence relatives à ces assemblées).

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/les-obligations>

Les dirigeants de l'émetteur ne sont pas eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée sur CredoFunding.

IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Il n'existe pas à ce jour de marché secondaire structuré permettant d'assurer la liquidité de ses titres, c'est-à-dire de les revendre à un tiers ; les investissements réalisés via le financement participatif présentent à ce titre un risque d'illiquidité.

Si vous souhaitez céder une créance (emprunt obligataire) d'un émetteur, c'est-à-dire les revendre à un tiers en échange d'une contrepartie financière, vous n'avez pas à ce jour de marché secondaire qui vous permette de le faire aisément, et dans un cadre réglementaire adéquat. La seule option à ce jour est de notifier à la plateforme votre souhait de céder vos titres de gré à gré, ou à un tiers de votre connaissance.

IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement via des obligations comporte des risques spécifiques :

- Rang de remboursement des obligations : en cas de liquidation de l'Emetteur, les créanciers bancaires auront une priorité de remboursement sur les obligations que vous détenez. Les créanciers bancaires seront donc remboursés avant les porteurs d'obligations
- Insolvabilité de l'Emetteur : la capacité de l'Emetteur à faire face à ses engagements ne peut être garantie
- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible
- Le retour sur investissement dépend de la réussite des activités de l'Emetteur
- Risque de taux : toute hausse des taux d'intérêt pendant la durée d'immobilisation de votre argent peut entraîner une perte d'opportunité.

IV.4 Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

La présente offre portant sur la souscription de titres de créances, elle est sans incidence sur la composition du capital social de l'émetteur.

V - Relations avec le teneur de registre de la société

L'association Oelenberg, déclarée en préfecture, *tient son siège social* à Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg 68950 Reiningue et est représentée par M. Dominique Schoch.

INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LE PRESTATAIRE QUI GÈRE LE SITE INTERNET



CREDOFUNDING - SAS au capital de 214.054 € - 41 rue Laure Diebold – 69009 LYON

contact@credofunding.fr - Tél 04.82.53.84.43

RCS LYON 807 647 615 - Intermédiaire en Financement Participatif et Conseiller en Investissement Participatif immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 14007012

I - Modalités de souscription

Après validation du projet avec la plateforme CredoFunding, l'Emetteur voit son projet mis en ligne sur le site www.credofunding.fr.

Les contributeurs souhaitant investir sur les projets présentés par CredoFunding sont invités à suivre la procédure de conseil permettant de s'assurer de l'adéquation entre leur profil et le projet proposé. A l'issue de cette procédure, le contributeur devient ou non Investisseur qualifié.

Les Investisseurs qualifiés et autorisés par CredoFunding ont alors la possibilité de découvrir l'offre proposée par l'Emetteur. Si l'Investisseur est intéressé pour financer l'opération de l'Emetteur, il est invité à :

- télécharger le présent document d'information
- signer la Convention Investisseur s'il ne l'a déjà pas fait
- confirmer à CredoFunding qu'il a pris connaissance des informations contenues dans ce document.

L'Investisseur rentre alors dans la « Data room » dans laquelle il peut prendre connaissance des documents de l'Emetteur. Si l'Investisseur décide de souscrire, le site lui propose de signer électroniquement le contrat d'émission obligataire qui reprend toutes les conditions de l'opération pour manifester son accord, puis il verse les fonds sur son compte de paiement selon les modalités définies dans l'offre.

L'Emetteur peut suivre dans son back-office l'avancement des offres des Investisseurs. Il dispose d'un environnement dédié dans lequel il peut prendre connaissance de tous les contrats signés.

Les souscriptions sont irrévocables avant la clôture de l'offre.

Calendrier indicatif de l'offre :

- date d'ouverture de l'offre : **10/05/2021**
- date de clôture de l'offre : au plus tard le **30/10/2021**
- date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription : **à la date de clôture**
- date d'émission des titres offerts (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**
- date de communication des résultats de l'offre (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**

Les fonds versés par le souscripteur restent cantonnés sur son compte de paiements pendant la campagne de collecte.

En cas de réalisation de l'offre, les fonds seront versés sur le compte de paiement de l'Emetteur.

En cas de non-réalisation de l'offre, l'Investisseur pourra demander le remboursement de ses fonds ou les utiliser pour investir sur un autre projet.

II - Frais

II.1 Frais facturés à l'investisseur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'investisseur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Frais d'entrée : 10 € HT sont facturés à l'investisseur pour couvrir les coûts de signature électronique et d'utilisation des moyens de paiement. Ces frais sont facturés à l'investisseur même en cas de non-réalisation de l'offre.

Exemples :

« Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire ».

Pour la souscription d'un emprunt obligataire de 1000 euros remboursable en amortissable sur 36 ou 48 ou 60 mois avec des taux différents, les frais ci-dessous seront facturés à l'Investisseur :

Montant investi (euros)	1 000	1 000	1 000
Taux de l'emprunt obligataire (annuel)	0%	0,75%	2%
Durée (mois)	36	48	60
Frais d'entrée (euros)	10,00	10,00	10,00
Frais de gestion annuel (euros)	0	0	0
Total des frais HT (euros)	10,00	10,00	10,00

Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'émetteur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Montant forfaitaire prélevé avant la mise en ligne du projet : 2 500 € HT.

Le montant forfaitaire permet de rémunérer les prestations d'étude de faisabilité et de solvabilité du projet, ainsi que les prestations de mise en ligne optimisée.

2/ Commission de succès basée sur le montant de l'opération (montant réellement obtenu) prélevée à la clôture de la campagne : 5% HT

En cas d'échec, la commission de succès n'est pas due mais une indemnité de 1500 € HT en règlement des dépenses engagées. De plus, en cas d'arrêt de la campagne en cours de collecte à l'initiative de l'Emetteur ou en cas d'échec de la campagne (collecte inférieure au seuil de déclenchement défini le cas échéant), des frais de transactions bancaires sécurisées seront facturés. Ces frais s'élèvent à 2% HT du montant réellement collecté et rémunèrent les prestations techniques et de tenue du compte de l'établissement de paiement. Ils ne se cumulent pas à la commission de succès si le seuil de déclenchement est dépassé.

3/ Une commission sur les remboursements :

Une commission sur chacun des remboursements d'un taux de 0,996% TTC sur toute la durée du prêt.

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante :

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/tarification-obligation>

REVENTES ULTERIEURES DES OBLIGATIONS OFFERTES A LA SOUSCRIPTION

Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF. En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

**L'ensemble des TVA appliquées est de 20%*